

# Ouvrez les yeux !

## Pourquoi je voterai « NON » le 29 mai 2005

par  
André Loez

L'issue du référendum du 29 mai sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TECE) est plus que jamais incertaine. Je souhaite livrer ici à mes amis et à tous ceux qui voudront me lire les raisons qui me conduiront à voter « NON » le 29 mai.

Je ne suis pas juriste mais historien et enseignant, et j'estime comme tout citoyen avoir le droit de me prononcer en conscience sur le texte qui m'est soumis. Mon texte semblera parfois kaléidoscopique, mais il reflète en cela la nature hirsute d'un TECE démesuré et odieux qui, par quelque bout que je le prenne, heurte mes convictions et mes aspirations.

Et j'assume ce désordre car je crois qu'il témoigne de la diversité de nos manières d'être au monde : il relate les impressions d'un lecteur face au TECE, des émotions et des sensations liées à mon métier et à ce que je vois autour de moi, il se fonde donc sur des diagnostics très personnels quant à l'état de la France et de l'Europe, mais s'appuie aussi – grâce à des alliés substantiels dont les notes font état<sup>1</sup> – sur des réflexions charpentées de nature politique et partisane. Au final, on vote avec sa conscience : la mienne est nourrie de mes lectures, de mes admirations, de mon histoire, de mes regards sur le monde, et de mes espoirs.

Je voterai « NON » car j'ai besoin d'une Europe démocratique, puissante et juste. Et ce texte la condamne à l'impuissance et au désastre social, dans le mépris absolu des citoyens et de la démocratie.

### 1. La dure réalité

Pour éclairer ce que je vais écrire j'expose en quelques mots ma vision du monde actuel et les priorités qui selon moi se dégagent :

Le monde est engagé dans une compétition économique généralisée pour la production toujours plus grande de biens de consommation. Cette compétition a pris un tour nouveau depuis la fin des années 70, avec la fin des politiques économiques et sociales de l'après-guerre, imprégnées au sortir des catastrophes par des idéaux de solidarité, elle ne connaît plus aucune limite, plus aucune restriction. La « mondialisation » en est l'aboutissement.

Dès lors, la compétition sans limites épuise les ressources naturelles, les sociétés, les entreprises et les individus. Ces derniers sont plongés dans l'incertitude, l'insécurité, et des difficultés matérielles croissantes pour une grande majorité. Cette compétition conduit à un accroissement des inégalités, dans des conditions de travail toujours plus difficiles, aussi bien en Occident (Mc Jobs) que dans les pays en développement (« sweatshops »).

---

<sup>1</sup> La dette essentielle est envers Jacques Généreux dont le site, les paroles et les écrits m'ont réconcilié avec la politique. Il est l'auteur du lumineux *Manuel critique du parfait européen*, Seuil, 2005.

Elle offre pour seul horizon et pour seul idéal l'accumulation de richesses. On peut discuter le détail de chacune de ces propositions mais l'ensemble est difficilement niable.

On assiste parallèlement à une montée généralisée de la violence et de l'ignorance sous toutes leurs formes (ouvrir le journal ou, mieux, passer une heure dans un établissement scolaire de banlieue suffit à s'en rendre compte), relayée dans une large mesure par les grands médias, avant tout la télévision, dont la nature simplificatrice masque également nombre de problèmes réels, petits et grands, au profit d'une logique de divertissement.

La France subit de plein fouet ces dynamiques depuis une vingtaine d'années : elle connaît un chômage de masse, accru par les délocalisations, une montée vertigineuse de l'ignorance et de l'incivilité, et des symptômes de plus en plus violents de crise généralisée : émeutes urbaines à caractère social ou racial (dernière en date, mars 2005), présence ancrée d'un parti xénophobe et de partis extrémistes dans la vie politique, abstention et non-inscription électorales qui approchent les 50% traduisant parfois une véritable haine de la politique, précarité toujours plus grande (exemple direct : il y a 8 ans, au bas de mon immeuble, je ne voyais pas des gens faire les poubelles). Malgré le solide verrouillage médiatique, on entend parfois s'exprimer un désespoir intense dont les hommes politiques sont stupéfaits : « Je suis étonné de ce sentiment de peur (...) il doit y avoir des raisons » (J. Chirac, 14 avril 2005, TF1).

## **2. Dans ce contexte, la construction européenne est une chance et un risque.**

La chance : celle d'unir les forces européennes pour assurer, dans un ensemble ayant une masse critique suffisante pour se protéger des chocs extérieurs, un haut niveau de solidarité et des politiques qui permettent de tisser du lien social, de préserver dans la société ce qui doit et peut l'être : l'être humain, sa dignité et sa santé, l'éducation et la culture, l'environnement, l'emploi dans un vrai métier. Tout ce qui contribue non à la seule richesse matérielle des individus mais au bien-être de la collectivité. Et en cela, l'Europe peut et doit être un modèle pour le reste du monde, y diffuser un idéal de paix, de solidarité, de respect de la planète et de ses ressources. C'est pour moi le sens de l'Union européenne (UE).

Le risque est que ce rêve européen disparaisse et soit remplacé par la déclinaison locale des principes de compétition généralisée qui mènent le monde à sa perte. Quelques indices montrent que l'UE, hélas, va dans ce sens : la libéralisation de l'énergie décidée à la fin des années 90, l'impossibilité d'une politique économique active (monétaire, budgétaire, fiscale) à l'échelle européenne, le projet de directive du commissaire Frits Bolkestein conduisant à la mise en concurrence accrue des travailleurs européens. Comme les citoyens ont quelques réticences (on les comprend), on met en place un système institutionnel qui les dépouille de tout moyen d'action ou de contrôle, au profit des élites européennes dont certaines (la Commission) sont littéralement au-dessus des lois.

## **3. Vrais et faux enjeux du vote**

Avoir une Constitution européenne n'est donc pas anodin, un épisode de routine ! Cette possible Constitution est la clef de voûte de l'édifice. C'est pourquoi il faut lire de près le

texte qu'on nous propose. La possibilité de se prononcer sur le TECE représente donc un moment historique où s'opposent plusieurs visions possibles de l'Europe et où les citoyens sont amenés, en conscience, sans doute pour la dernière fois, à donner leur avis sur la construction européenne.

Devant un tel enjeu et que l'on soit pour ou contre le TECE il importe de balayer dès l'abord les faux problèmes, les craintes (les Chinois ! Bush ! les Turcs !), les arguments d'autorité et personnels (Sarkozy est pour... Delors est pour... Badinter est pour... Fabius est contre... Le Pen est contre...), les dialectiques boiteuses (le « mouton noir » français), les objets et événements déconnectés du texte (avion A380, J.O. de 2012), pour se concentrer sur ce qui est écrit dans les 448 articles et les annexes du TECE et se demander quelle Europe cela prépare. Il importe de saisir ce qu'implique au fond le droit de vote : le droit de décider collectivement de notre avenir. Peut-être pour la dernière fois.

#### 4. Le renoncement, le piège et le coup de force

Il faut tout de même s'arrêter sur deux arguments souvent entendus. D'abord, et malgré son insigne faiblesse intellectuelle, l'idée qui consiste à dire que le TECE « c'est mieux que rien »<sup>2</sup>. On doit en toute logique faire remarquer qu'un mal avéré n'est pas « mieux que rien ». Par exemple, le nazisme, le stalinisme, le régime des Taliban, celui des Khmers rouges ne sont pas « mieux que rien ». On doit surtout rappeler l'impossibilité d'obtenir *autre chose* que ce traité une fois qu'il sera voté, le texte étant non révisable (voir plus loin : §13). Donc, dire « c'est mieux que rien » consiste à renoncer absolument à tout progrès futur. Mais si de nombreux hommes politiques et observateurs sont ainsi résignés à l'impuissance, c'est leur problème, et en aucun cas celui des citoyens, libres, eux, de se prononcer et de refuser ce qu'on leur propose avec de tels arguments.

Une variante odieuse de cette idée consiste à dire, sous des formes variées, « votez oui ou ce sera le chaos »<sup>3</sup>. En diffusant cette idée, nos élites font un extraordinaire aveu. Elles avouent nous avoir conduit dans un piège. Ce piège se résume à avoir pour seule alternative (disent-ils) un mauvais texte et la fin de l'Europe ou de la France. Je dirai plus loin en quoi le deuxième terme de cette alternative est faux, mais on peut déjà traiter avec le mépris qu'elle mérite une politique qui consiste à nous piéger (par incompetence, par inconséquence, par choix ?) puis à nous demander de nous soumettre, mieux, de sanctifier par nos suffrages cet échec.

S'ils peuvent se permettre, avec une arrogance assez insoutenable, de nous proposer ce piège, c'est qu'au préalable ils ont réussi un véritable tour de force. Celui de faire passer l'acceptation d'un tel texte comme quelque chose de normal, d'évident, d'anodin. Ainsi les partisans du « Oui », avant même le vote, ont fait admettre la légitimité du processus dans

---

<sup>2</sup> « Moi, mon idée, dans cette affaire, c'est le bon vieux proverbe de ma grand-mère : « un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Le projet de constitution européenne n'est pas parfait, loin de là. Mais elle est où, la perfection ? » Alain Rémond, *Marianne*, 27 novembre 2004.

<sup>3</sup> « L'Europe continuera sans nous, la France sera diminuée, appauvrie, méprisée », Ségolène Royal, RTL, 4 octobre 2004. Le journal *Pour Lire Pas Lu* recense de manière hilarante ces prises de position « ouïstes » dont je ne sais plus s'il faut rire ou pleurer : <http://www.homme-moderne.org/plpl/>

son ensemble (aidés par les médias<sup>4</sup>) et conduisent les partisans du « Non » dont je suis à des discussions acharnées, pied à pied, article par article, quand c'est toute la procédure – et le texte entier comme je vais le dire plus loin – qu'il faut juger et qui est inacceptable :

Que penser d'un ensemble de pays, les plus puissants et aux systèmes politiques parmi les plus anciens et élaborés au monde, comptant près de 460 millions d'habitants, qui sont sur le point de se donner une Constitution, une loi fondamentale pour les décennies à venir...

- Sans avoir d'une quelconque manière choisi de le faire ?
- Sans avoir discuté ou accepté le principe d'un État fédéral ?
- Sans avoir discuté au préalable le contenu du texte ?
- Sans avoir élu démocratiquement ceux qui vont l'écrire ?
- Sans contrôler leur travail ?
- Sans qu'elle soit adoptée de la même façon, le même jour dans tous les pays ?
- Sans que TOUS les citoyens ne soient même consultés<sup>5</sup> ?

Il faut bien voir ce que cette situation a d'absurde, de grotesque, d'insultant pour les règles élémentaires de la vie en collectivité et de la délibération collective telle qu'on la conçoit en Europe, de l'Éclésiastique athénienne au Sénat romain, des conciles de l'Église aux Parlements anglais, des Lumières aux Républicains de 1848 et de 1870 ! C'est inouï !

Il s'agit tout simplement d'une usurpation du pouvoir constituant<sup>6</sup>. Le fait qu'on en arrive là, et qu'on doive laborieusement énumérer les articles et tenter de prouver les dangers du texte, sans qu'un sursaut massif ne dise « STOP » à un tel scandale est déjà très inquiétant. C'est pour moi le signe grave que les Européens sont largement prêts à être dépossédés de leurs droits élémentaires de citoyens – habitués à cela par près de vingt ans de fonctionnement antidémocratique de l'UE.

C'est pourquoi j'ai envie de crier : Ouvrez les yeux ! N'acceptez pas ce coup de force antidémocratique intolérable ! C'est une arnaque, un scandale, une monstruosité d'une ampleur jamais vue, une imposture sans précédent ! Mais je sais que pour convaincre il faut faire preuve de raison autant que de passion, je reprends donc mon calme, et je vais m'attacher à débusquer, point par point, les traîtrises du traité. Je commencerai toutefois par mes réactions fort subjectives de lecteur, d'un lecteur nourri au verbe des artistes, aux mots des « poilus » qui sont mon objet d'étude, comme à la sèche prose des textes officiels que je fais commenter en classe à longueur d'année.

## 5. Un texte déplaisant

---

<sup>4</sup> Voir les analyses et les temps de parole établis sur le site « Acrimed » (Action critique médias) et les injonctions tardives et peu efficaces du CSA (lettre du 3 mai aux chaînes de télévision).

<sup>5</sup> A la date où j'écris (11 mai 2005) l'Espagne, la France, les Pays-Bas, le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, la Pologne, la République Tchèque et le Royaume-Uni ont choisi la voie référendaire, représentant environ 238 millions d'Européens sur 460 millions au total. Certains parlementaires ont déjà ratifié le texte comme en Grèce, en Hongrie ou en Italie. C'est une des rares circonstances où je n'aimerais pas être Italien. Madonna ! Diobuono !

<sup>6</sup> Comme l'écrit avec brio le républicain Christian Darlot, « l'ère démocratique est-elle finie ? » : [http://www.non-2005.org/index.php?action=article&id\\_article=142351](http://www.non-2005.org/index.php?action=article&id_article=142351)

S'il est nécessaire, en conscience, de lire attentivement le TECE et de déployer une attention minutieuse et honnête au langage juridique qu'il emploie – un rapport de lecture qui accepte en quelque sorte les contraintes et les conditions du texte – on ne peut faire l'économie d'un regard direct sur l'objet lui-même. Comme il serait absurde de se décider sur un point de détail, l'article 148 par exemple, aussi mauvais soit-il, il est bon de pratiquer les changements de focale et de regarder le texte dans son ensemble.

Et il est peu niable que ce texte dans son ensemble est profondément déplaisant. Son volume tout d'abord, qui intimide ou hérisse : 14,7 fois plus de mots que dans la Constitution de 1958, 127 pages de 3 colonnes chacune dans la version que je possède, acquise 3€ avant la distribution générale<sup>7</sup>. Je le dis sans ambages : c'est trop, c'est beaucoup trop, surtout dans une Europe à 25 où il est nécessaire de se mettre d'accord sur un petit nombre de points essentiels et de règles simples. C'est trop pour permettre la lecture par un citoyen ordinaire<sup>8</sup>, pour permettre un débat équilibré. C'est, en soi, inacceptable<sup>9</sup>.

Texte déplaisant, ensuite, par son vocabulaire. Des lecteurs de la Constitution ont compté les mots, et l'un d'eux a dressé une liste édifiante des mots présents et absents et des proportions respectives. Grâce à leur travail, on peut voir que si la Constitution française de 1958 ne comporte *aucune* occurrence des mots « banque(s) », « marché(s) », « concurrence », « capitaux » et « consommateurs », ceux-ci reviennent respectivement 175, 78, 26, 24 et 13 fois dans le TECE (hors annexes). Inversement, les mots « peuple », « fraternité », « électeur » et « laïc » en sont absents<sup>10</sup>. Je trouve cela très révélateur, et regrettable. Mais allons au-delà de ces chiffres.

Plus inquiétant est le ton général du texte qui évoque irrésistiblement le *newspeak*, la « novlangue » du parti dans *1984* d'Orwell. Parmi les trouvailles sémantiques qui visent à travestir la pensée et la manière de concevoir la réalité, rendant impensables les alternatives (tel est le sens du *newspeak*), figurent les syntagmes « économie sociale de marché hautement compétitive » et « commerce libre et équitable » (art. 3), ou encore, pour rester dans le vague, « protection sociale adéquate » (art. 209). Une année à Florence parmi les apprentis eurocrates de l'Institut Universitaire Européen m'a familiarisé jusqu'au dégoût avec ce vocabulaire dangereusement vide de sens.

Certains en font leurs délices et disent que tout est une question d'interprétation, que de nombreux articles du TECE peuvent être interprétés de manière favorable. Pour ma part je reste persuadé que ce qui se pense bien s'énonce clairement, et que l'absence d'ambiguïté

---

<sup>7</sup> Au passage il convient de se méfier du petit livre bleu publié sous la responsabilité d'Olivier Duhamel chez Armand Colin au prix de 1,5€ car il ne comprend pas la Partie III, « Politiques et fonctionnement de l'Union ». La table des matières offre la vision suivante, cocasse mais légèrement inquiétante : « Partie I/Partie II/Partie IV ». De même il y aurait beaucoup à dire sur la distribution générale du TECE et les textes qui l'accompagnent, ou sur la censure par l'Education nationale des arguments du « Non »... Mais ce sont des détails, ou plutôt des éléments de plus du tableau antidémocratique d'ensemble.

<sup>8</sup> Je ne prétends donc pas avoir tout lu, et je n'ai qu'effleuré les annexes, mais j'ai lu et relu de nombreux articles clefs indiqués pour appuyer leurs arguments par des partisans du Oui comme du Non.

<sup>9</sup> Comme le dit Etienne Chouard, un prof de BTS à Marseille dont le site personnel a reçu des centaines de milliers de visites grâce à des analyses d'une simplicité et d'une sincérité qui n'excluent pas la finesse la plus redoutable : « Il faut évidemment lire et comprendre ce que l'on signe. Ou bien, on refuse de signer. » Voir : <http://etienne.chouard.free.fr/Europe/>

<sup>10</sup> Alain Lecourieux et Jean Véronis ; le site de ce dernier (qui comprend un extraordinaire moteur de recherche interne) : <http://aixtal.blogspot.com/2005/04/texte-comparez-les-Constitutions.html>

est nécessaire dans les textes fondamentaux. Je défie quiconque de montrer en quoi l'obscurité sémantique est inévitable.

Et j'invite ceux qui croient ou prétendent que telle est la nécessaire nature d'un texte de droit à lire ou relire la Constitution de 1958, ou seulement son début :

« Article Premier :

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. (...)

Article 2 : (...)

La devise de la République est Liberté, Egalité, Fraternité.

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Article 3 :

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. (...)

C'est beau, c'est clair, c'est d'une force révélatrice, et les priorités y sont nettement définies. J'aime en particulier ce rappel initial de la source du pouvoir : le peuple. L'ordre est précis : d'abord les droits, puis les principes, puis les institutions.

## 6. Une architecture désaxée

A l'inverse, l'architecture même du TECE est déplaisante et révélatrice. Elle révèle l'étrange sens des priorités de ceux qui l'ont conçue. D'abord, il est bizarre de voir en deuxième position la « Charte des droits fondamentaux », alors que les droits sont généralement inscrits dans le préambule des Constitutions. On peut lier ce fait aux articles 111 et 112 qui vident de sens la Charte (voir plus loin, §9) et la réduisent à un ajout de nature cosmétique. C'est le sens de sa position subalterne.

Un élément révélateur des drôles de priorités du TECE se trouve dans l'article 41. Il est le seul qui mentionne concrètement une politique qui contraint les États européens à agir dans un domaine bien précis (et non simplement à « prendre en compte » tel ou tel principe plus ou moins vague). Seul problème : ce n'est pas dans le domaine économique, écologique ou social, non ! On lit dans cet article 41 stupéfiant à bien des égards que « Les États membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires. »<sup>11</sup> Moi qui croyais qu'avec l'Europe on pourrait *réduire* les dépenses militaires au profit de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la recherche<sup>12</sup>... Moi qui croyais aussi qu'une Constitution était seulement un cadre, une règle du jeu, grâce à quoi on pourrait décider démocratiquement d'améliorer *ou* de diminuer les capacités militaires ! Mais un lecteur démocrate n'est pas au bout de ses surprises.

Ainsi, en lisant la table des matières, on s'aperçoit de la place respective du « marché » et des autres domaines de la vie des Européens. Un premier indice surprenant est l'inclusion

---

<sup>11</sup> C'est la seule politique pour laquelle il est dit que les États s'engagent : vérification possible grâce au moteur de recherche lexicologique cité à la note précédente.

<sup>12</sup> Il m'avait échappé que l'article 54 du TECE verrouillait le budget européen au taux actuel de 1,27% du PIB des États membres par la règle de l'unanimité pour toute augmentation...

dans l'art. 3 de la « concurrence libre et non faussée » parmi les objectifs de l'Union. C'est reconnaître, pour la première fois, que le libéralisme n'est pas un moyen, une politique économique comme une autre qu'on peut choisir d'appliquer ou non, mais un but à atteindre. Quoi soit libéral ou non, il est grave d'inscrire cette politique dans la Constitution : ce n'est pas sa place.

En réalité, la primauté du marché libre sur tout autre objectif ou politique est lisible de multiples manières. En effet, par la suite, dans la partie III, Titre III, « Politiques et actions internes », c'est le « marché intérieur » qui vient *en premier*, avant la politique économique et monétaire, avant l'emploi, l'environnement, les transports, etc.

C'est très révélateur : la préoccupation première de ceux qui se sont chargés (sans avoir reçu de mandat pour cela) d'écrire ce texte est d'assurer le fonctionnement d'un marché de concurrence pure et parfaite selon les dogmes (erronés<sup>13</sup>) de la théorie économique néolibérale. Ceux-ci sont même cités expressément, encore une fois de manière absurde et inacceptable pour une Constitution, à l'article 178 : « économie de marché ouverte où la concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources ».

Cette primauté absolue du marché sur tout le reste conduit à des articles choquants, parfaitement scandaleux, comme l'article 131. Il vaut la peine de le citer en entier :

« Les États membres se consultent en vue de prendre en commun les dispositions nécessaires pour éviter que le fonctionnement du marché intérieur ne soit affecté par les mesures qu'un État membre peut être appelé à prendre en cas de troubles intérieurs graves affectant l'ordre public, en cas de guerre ou de tension internationale grave constituant une menace de guerre, ou pour faire face aux engagements contractés par lui en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationale. »

Autrement dit, rien, pas même la guerre ne doit troubler le parfait fonctionnement du marché intérieur. Bien sûr, on prévoit de faire preuve de solidarité envers un pays victime d'une attaque (art. 43)... Mais cet article 131 à peine croyable montre que les priorités sont claires, et que rien, vraiment rien, ne saurait s'opposer à la primauté du marché.

Parallèlement, il est tout aussi choquant de voir dans la « Charte des droits » la libre circulation des capitaux et des biens mis sur le même plan que celle des êtres, puisqu'il est dit que l'Union « assure la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux, ainsi que la liberté d'établissement » (préambule de la partie II). C'est tout de même une phrase inconcevable ! Les droits sont pour les humains, non pour l'argent et les choses ! Et il y a des gens pour trouver admirable cette partie du TECE !

Le marché qui doit fonctionner quoi qu'il arrive, les hommes sur le même plan que les marchandises : ce n'est pas ma vision du monde.

## 7. Un texte antidémocratique

---

<sup>13</sup> Comme on l'apprend en étudiant l'économie au niveau universitaire et comme le démontre Jacques Généreux, professeur à l'IEP de Paris, dans *Les vraies lois de l'économie*, vol I et II, Seuil, 2001 et 2002.

L'Europe est le berceau de la démocratie, plate banalité qui n'en est pas moins vraie. Clithène, Caius Gracchus, Locke, Montesquieu, Rousseau ou Marx se sont penchés sur ce berceau moins attendris que déterminés à affirmer progressivement, dans la forme de leur génie et le langage de leurs temps, le refus de l'arbitraire, la séparation des pouvoirs et la conduite des politiques par le peuple, le δῆμος !

Mais, depuis l'origine, les peuples sont exclus de la construction européenne. On pouvait tant bien que mal s'en accommoder tant que les experts (commissaires au plan, juristes, économistes) qui définissaient les politiques le faisaient dans le cadre stable, solidaire et prospère de l'après-guerre. Il y avait peu de sujets de discorde, d'autant qu'à 6 ou à 12 un consensus existait entre des États européens au niveau de vie proche qui ne souhaitaient pas se faire la guerre économique.

Dans une Europe à 25 où sévissent les délocalisations, nous n'en sommes plus là. C'est pourquoi l'absence de démocratie en Europe est grave. Elle est d'autant plus inquiétante que la démocratie dans le cadre national est en train de disparaître. En effet, un État ne peut plus s'opposer aux mouvements de fond de l'économie mondiale (ce qu'on appelle d'un raccourci juste la « dictature des marchés »), et les politiques essentielles sont actuellement définies à l'échelle européenne.

Or, aujourd'hui, les citoyens sont dépossédés de tout pouvoir dans les institutions européennes. Toute tentative de défense pointilliste et juriste des institutions existantes ne peut masquer la simple réalité : en Europe, le pouvoir exécutif et législatif est exercé par une instance non élue et non contrôlée, la Commission, au mépris des principes fondamentaux de la démocratie qui sont (1) la séparation des pouvoirs (2) la définition et le contrôle par les citoyens des politiques, à travers le vote et la représentation<sup>14</sup>.

Cette instance peut prendre et faire appliquer, sans exposé des motifs ni publicité des débats, des décisions et des normes dans tous les domaines, appuyée par des traités (Acte Unique, Amsterdam, Nice) eux aussi soustraits au contrôle démocratique : la libéralisation des services publics et de l'énergie, celle des mouvements des joueurs de football, le productivisme de la politique agricole, l'autorisation des OGM, l'imposition d'un passeport bilingue pour les animaux de compagnie (véridique) – on pourrait citer mille autres exemples dans tous les domaines, et l'actualité (clause du pays d'origine dite « Bolkestein », temps de travail) nous le rappelle en permanence<sup>15</sup>.

De plus, le co-législateur n'est pas, sauf pour des domaines restreints, le Parlement, mais le Conseil européen, donc des responsables politiques arrivés au pouvoir sur un mandat national, et titulaires du pouvoir exécutif... Je le redis pour que ce soit bien clair : le pouvoir législatif appartient à l'exécutif. Cela se passe de commentaires. Pour ne pas avoir l'air de faire du Parlement l'icône de la démocratie, je rappelle parmi les défauts de celui-ci

---

<sup>14</sup> Article 21 de la déclaration universelle des Droits de l'homme (ONU, 1948) : « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. (...) La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. ». Voir Vincent Tournier, « Non pour la démocratie », *Le Monde*, 5 mai 2005, et Christian Darlot (note 6).

<sup>15</sup> Sur la Commission, son pouvoir et son caractère antidémocratique, il faut lire le livre de Raoul Marc Jennar, *Europe, la trahison des élites*, Fayard, 2004.

que le mode de scrutin rend ses membres politiquement irresponsables et qu'il ne peut être dissout. Enfin, la possibilité d'avoir recours aux instances judiciaires de l'UE n'est pas une vraie compensation en ce sens que ces instances se réfèrent à un droit européen justement élaboré *en dehors* des citoyens.

La situation actuelle est donc inacceptable, et on ne peut parler sérieusement d'un simple « déficit démocratique » : l'UE actuelle présente une sinistre parodie de démocratie. Comme le dit Christian Darlot, « de semblables systèmes politiques existèrent dans le passé, mais il faut remonter à plus de deux siècles pour qu'ils aient été considérés comme normaux. »

Toute Constitution doit donc résoudre ce problème crucial, ce vice de fond de l'UE actuelle : l'absence de démocratie. Elle devrait intégrer la séparation des pouvoirs, le contrôle et la définition des politiques par les citoyens, et la possibilité d'amender les traités existants. J'aurais voté pour une Constitution disant à peu près ceci :

« Les peuples d'Europe, soucieux de se constituer démocratiquement, peuvent modifier tout ou partie des traités européens existants par un vote du Parlement européen à la majorité des 2/3 »  
« Le Parlement européen, élu au suffrage universel des peuples européens suivant des modalités identiques, a l'initiative des lois européennes qu'il vote seul ainsi que le budget de l'UE »

Et toute Constitution en-deçà de ces avancées nécessaires est *ipso facto* inacceptable, puisqu'elle ne résout pas LE problème qui nécessite une Constitution européenne, c'est-à-dire l'absence de démocratie. On ne devrait même pas avoir à discuter un projet n'établissant pas la démocratie dans l'UE. Justement, les partisans du TECE vantent ses avancées démocratiques. Qu'en est-il ?

Premier élément désagréable, qui n'est pas vraiment une surprise : le Parlement européen n'a pas l'initiative des lois (art. 26). Et autant le dire clairement, je suis peut-être vieux jeu, mais je n'aime pas voter pour des députés qui n'ont pas le droit de proposer des lois. Je trouve même cela insultant pour moi, en tant que citoyen : on doit pouvoir voter pour des députés qui doivent pouvoir appliquer une politique. C'est impossible dans ce texte, c'est évidemment un outrage à la séparation des pouvoirs et à la souveraineté populaire, et cela suffit à le disqualifier. Les quelques progrès du TECE par rapport à la situation existante sont de nature cosmétique, au regard de ce manque fondamental.

Dans le même ordre d'idées, je trouve encore plus injurieux pour mon intelligence que le TECE me donne le droit de faire une pétition (merci ! je ne savais pas que c'était jusqu'ici interdit) à la Commission... Que celle-ci, malgré 1 million de signatures nécessaires, pourra ranger soigneusement ou jeter à la poubelle, sans que rien ne l'oblige ne serait-ce qu'à la lire ou à dire pourquoi elle ne voudra pas l'appliquer (art. 47). Ce petit exemple est révélateur du travestissement démocratique opéré dans le TECE : « Bien sûr, vos représentants élus n'ont aucun pouvoir, mais vous avez le droit de nous soumettre vos propositions dans un domaine excessivement restreint, elles n'auront aucune suite. » Ce trompe-l'œil transparent n'honore pas ses concepteurs.

Le Conseil et la Commission restent co-législateurs, les traités existants ne sont pas modifiables mais sont même constitutionnalisés. Enfin, l'indépendance absolue de la Commission n'est pas substantiellement réduite par la possibilité d'élire son président

puisque le texte rappelle que « les membres de la Commission ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement, institution, organe ou organisme. » (art. 26-7).

La démocratie ? Ce n'est donc pas encore pour cette fois.

## 8. Une fausse Constitution

Mais l'aspect le plus antidémocratique de ce texte, en dehors de sa procédure de révision (voir §13) est qu'il fixe d'avance les politiques européennes. Je précise ici que le vice principal n'est pas tant que ces politiques soient de nature libérale, mais bien plutôt qu'une CONSTITUTION fixe des POLITIQUES. Tout démocrate, de gauche comme de droite, doit s'en alarmer, car une Constitution doit être NEUTRE.

En effet, même si le terme « Constitution » est répété 963 fois, le TECE n'est pas une Constitution puisqu'il reprend dans sa troisième partie, en les modifiant parfois, les traités existants, qui fixent des politiques contraignantes dans certaines directions. On est donc face à un texte qui OBLIGE à suivre certaines politiques et INTERDIT d'en appliquer d'autres. Presque tous les articles de la troisième partie le disent noir sur blanc, en définissant les politiques économiques, de concurrence, de fonctionnement du marché, d'emploi, de transports, d'environnement, d'agriculture, etc. On peut ici se contenter d'en citer trois, un objectif, une obligation et une interdiction :

« Art. 227. la politique agricole commune a pour but : a) d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique et en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre (...) »

« Art. 148. Les États membres s'efforcent de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire en vertu de la loi-cadre européenne adoptée en application de l'art. 147 §1, si leur situation économique générale et la situation du secteur intéressé le leur permettent. La Commission adresse aux États membres intéressés des recommandations à cet effet. »

« Art. 156. Dans le cadre de la présente section, les restrictions tant aux mouvements de capitaux qu'aux paiements entre les États membres et entre les États membres et les pays tiers sont interdites. »

Une Constitution qui fixe pour seul but à l'agriculture le productivisme, interdit les restrictions des mouvements de capitaux ou oblige à libéraliser les services au-delà de la loi-cadre libérale prévue pour les libéraliser, c'est du jamais vu dans une Constitution, et comme le dit Jacques Généreux, « c'est à se taper la tête contre les murs »<sup>16</sup>.

Les défenseurs du texte avancent que cela concerne uniquement la partie III, qui ne fait que reprendre les traités antérieurs. En premier lieu, c'est faux : l'art. 41 de la partie I impose lui aussi une politique. Surtout, c'est inacceptable. Comment penser qu'on doit inclure dans une Constitution de 2005 des traités signés en 1957, 1986 ou 1992, et qui étaient parfois, comme Maastricht, de mauvais compromis ? Pourquoi constitutionnaliser,

---

<sup>16</sup> Entretien avec Pascale Fourier, « Des sous et des hommes », Aligre FM, 29 mars 2005, consultable sur le site de Jacques Généreux.

et donc rendre intangible, le « Pacte de stabilité » dont le président de la Commission a lui-même déclaré qu'il était « stupide »<sup>17</sup> ?

Il faut revenir à un principe simple hélas oublié par les classes politiques des 25 pays européens : une Constitution n'est pas un programme politique, elle ne doit être qu'une règle du jeu garantissant les droits et libertés des personnes et le fonctionnement démocratique des institutions. Toute définition d'une politique dans une Constitution (comme celles citées, celles des articles 161 à 166 qui interdisent toute entrave à la concurrence, ou celle de l'art. 41 qui impose le développement des « capacités militaires ») est, tout simplement, inacceptable. Et ce, quel que soit le positionnement politique de chacun.

On doit d'autant plus refuser de fixer ainsi dans la Constitution de l'Europe les politiques futures que l'article 6 du TECE précise bien que le droit européen s'impose absolument au droit national, dans les domaines où l'UE est compétente c'est-à-dire TOUS<sup>18</sup>. On a donc une fausse Constitution qui fixe arbitrairement des politiques prévalant sur toute loi existante et contraignant toute loi future. La démocratie aurait voulu que les traités existants, justement, soient révisables par les citoyens, non qu'ils soient constitutionnalisés en un véritable défi à la logique, au bon sens et au droit.

Il est donc temps de dire que nous ne voulons pas d'« avancées » de la démocratie, mais, très simplement : la démocratie. Rien de moins. Et rien ne saurait justifier qu'on nous propose moins que cela, au mépris du principe essentiel de la souveraineté du peuple.

## 9. La mascarade de la « Charte des droits »

Pour les « ouistes » ces défauts sont compensés par une « Charte des droits fondamentaux » qui garantit des droits nouveaux : des droits formidables ! Allons y voir de plus près.

D'abord, je ne suis pas certain de la nécessité de créer de nouveaux droits, mais je veux plutôt faire fonctionner correctement les devoirs et les droits existants. Il suffit de regarder autour de soi pour s'apercevoir que certains sont évidemment, quotidiennement, bafoués<sup>19</sup>. Mais les imprécations des partisans du TECE promettent monts et merveilles de ces droits. Il faut donc s'y pencher : c'est la partie II, la « charte des droits fondamentaux ».

Mon premier contact avec cette partie du texte m'a fait tomber, au hasard, sur l'article 85 qui précise que « l'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante... » Je n'ai pas pu m'empêcher de sourire, en me demandant

---

<sup>17</sup> Romano Prodi, entretien, *Le Monde*, 18 octobre 2002.

<sup>18</sup> L'omnipotence de l'UE n'est nulle part affirmée aussi brutalement, elle se déduit d'une lecture attentive des articles 5 (le seul à fixer des limites relatives à son pouvoir : elle « respecte les fonctions essentielles de l'État, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale, de maintenir l'ordre public et de sauvegarder la sécurité nationale ») et des articles 13 à 17 qui ouvrent un champ d'action illimité à l'UE sous des titres divers (compétences « exclusives », « partagées » ou « actions d'appui, de coordination ou de complément »).

<sup>19</sup> « [La Nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » (art. 11 du Préambule de la Constitution de 1946, repris dans celle de 1958).

pourquoi elle ne reconnaissait pas aussi celui des chauves ou des gauchers à vivre dans la dignité. Et puis une amie juriste m'a doctement exposé qu'entre droits énumérés et non, il y avait une différence : on a intérêt à énumérer explicitement le plus grand nombre possible de droits pour leur donner une existence.

Dont acte. Je me suis alors penché sur les droits énumérés, en espérant qu'ils soient nombreux, complets, et protecteurs pour les citoyens, avec, à titre de comparaison, ceux qui sont garantis dans le préambule de la Constitution de 1946 repris par celle de 1958 (la nôtre, celle de la Ve République) ou ceux de la Déclaration Universelle de 1948 (DUDH). Et je n'ai vu que des absences inquiétantes, sans même parler du droit au divorce ou du cas spécifique et épineux de la laïcité.

Ce sont les droits sociaux qui ont disparu du texte. Certes, comme je l'ai dit plus haut il suffit d'ouvrir les yeux pour se rendre compte de la non-application, par exemple, de l'article 5 des droits de 1946 : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». Avec un chômage de masse qui gangrène la société, on en est loin. Mais ce droit d'inspiration humaniste au sortir de la catastrophe de 1939-45 et de la crise des années 30 voulait dire que l'État s'engageait à protéger autant que possible les citoyens du chômage, et il était complété par le droit à une pension. Or ce droit au travail disparaît du TECE ! Avec lui, disparaissent :

- le droit au logement (inclus dans l'art. 25 de la DUDH)
- le droit à l'égalité salariale (salaire égal pour travail égal : art. 23 DUDH)
- le droit à la protection sociale (art. 11 Préambule de la Constitution de 1946)
- le droit d'auteur (art. 27 DUDH)
- le droit à l'éducation gratuite et obligatoire (art. 26 DUDH, l'article 74 du TECE étant particulièrement pervers sur ce point<sup>20</sup>).

Toutefois, il serait puéril de se disputer trop longtemps sur ces lacunes effrayantes, pour deux raisons.

D'abord, les rédacteurs du TECE ont annexé à cette Charte d'obscures « explications » (auxquelles renvoie le préambule). Celles-ci sont pour le moins inquiétantes : on y apprend que le « droit à la vie » de l'article 62 ne pourrait être invoqué, au cas où la mort

« résulterait d'un recours à la force rendu absolument nécessaire : a) pour assurer la défense de toute personne contre la violence illégale; b) pour effectuer une arrestation régulière ou pour empêcher l'évasion d'une personne régulièrement détenue; c) pour réprimer, conformément à la loi, une émeute ou une insurrection. (...)» [article 2-3-a-a de la déclaration 12 annexée au TECE, difficile à trouver mais bien réel]

En 2005, les suspects arrêtés ou les prisonniers évadés n'ont donc pas « droit à la vie » en Europe. Instructif. C'est un exemple frappant, mais presque tous les articles sont de la sorte « expliqués » et en partie détournés de leur sens.

Surtout, les articles 111 et 112 achèvent de réduire à néant la Charte en réduisant sa portée au droit spécifique de l'Union : elle ne s'applique pas au droit national, aucun

---

<sup>20</sup> La « faculté » de suivre un enseignement gratuit, c'est très différent du « droit » à un enseignement gratuit. En tant que professeur j'y suis quelque peu attaché, j'en appelle donc aux mânes de Jules Ferry, et plus prosaïquement, à la lecture de l'article de Christian Laval (FSU et ATTAC) : [http://institut.fsu.fr/chantiers/education/laval\\_tr\\_const.htm](http://institut.fsu.fr/chantiers/education/laval_tr_const.htm)

gouvernement ne doit donc en tenir compte pour ses lois, et aucun citoyen ne peut s'en prévaloir devant une cour européenne pour se défendre.

Comme je le disais plus haut ces droits ont bien une portée cosmétique, décorative, et on hésite à dire ce qui est le plus grave, de leurs nombreux reculs de principe ou de leur complète inutilité juridique. C'est donc une pénible mascarade de plus dénoncée même par ceux qui comme Guy Braibant, constitutionnaliste bien connu de mes amis juristes, y ont participé initialement et placé quelque espoir<sup>21</sup>.

On nous demande d'avaliser ces différents scandales (processus d'ensemble arbitraire, absence de démocratie, Constitution partisane, etc.) au nom d'une urgence pour l'Europe à exister dans la guerre économique mondiale et face aux politique nationalistes menées par les États-Unis ou encore la Chine. Sans doute, l'urgence est réelle. C'est pourquoi il faut une Constitution qui crée une Europe forte. Le TECE, non content de bafouer la démocratie, nous conduit à l'impuissance, diplomatique et économique.

## 10. A l'ombre des États-Unis

Ceux qui, comme moi, ont vécu une adolescence bercée par la chute du Mur et les espoirs d'une éphémère poignée de main Arafat-Rabin ressentent peut-être encore plus vivement la douleur de voir le monde sombrer dans la violence et le chaos. Ils placent en partie leurs espoirs dans l'UE. Celle-ci a été le cadre des grandes réconciliations entre l'Allemagne et ses voisins, et a assuré la paix en son sein. C'est peut-être moins, toutefois, par les vertus intrinsèques de l'UE (en 1957 les risques d'une guerre en Europe occidentale étaient-ils forts ?), que parce que ces peuples, tournés contre le bloc de l'Est, n'avaient plus de raisons de s'affronter.

Ailleurs, il en existe. On ne peut oublier que l'UE reste impuissante sur la scène internationale, aussi bien lorsqu'en ex-Yougoslavie on s'assassine à ses portes, qu'au Moyen-Orient où l'armée israélienne détruit les infrastructures financées par elle et où les extrémistes palestiniens plongent la région dans la terreur. On sait par ailleurs que les pays européens ont majoritairement avalisé l'unilatéralisme américain à l'œuvre en Irak depuis 2003, et en paient les conséquences de multiples manières.

Dès lors, une politique étrangère européenne apparaît comme extraordinairement complexe à mettre en œuvre. Deux possibilités cohérentes me semblent ouvertes : laisser une marge forte aux États qui souhaitent et qui peuvent (comme la France) mener des politiques autonomes ; unifier les politiques étrangères afin d'affirmer l'UE comme une vraie puissance, forte et indépendante des pôles existants – ce qu'on dénomme parfois sous les ors ministériels comme aux comptoirs des cafés « faire entendre la voix de l'Europe ». Entre ces deux possibilités, j'avoue que mon cœur balance... Mais de toute façon, je n'ai pas le choix, puisque le TECE en ouvre une troisième.

C'est celle de la soumission *de facto* à la politique des États-Unis. Prenons une nouvelle fois l'article 41 :

---

<sup>21</sup> Voir ses entretiens à *La Croix*, le 14 avril 2005, et à *L'Humanité*, le 29 avril 2005 : <http://www.humanite.fr/journal/2005-04-29/2005-04-29-633405>

« 2. (...) La politique de l'Union au sens du présent article n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres, elle respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord pour certains États membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et elle est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre.

3. (...) Les États membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires.

7. (...) Les engagements et la coopération dans ce domaine demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui reste, pour les États qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de sa mise en œuvre. [je souligne]

J'ai cité plusieurs passages (on ne peut citer intégralement, sans quoi on devient comme ces cartographes imaginés par Borges travaillant à l'échelle 1 :1, mais ici se reporter au texte intégral n'altère pas le sens) pour montrer la cohérence de cet article. Il instaure une politique européenne non contraignante, une hausse des dépenses militaires, le respect des politiques de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, alliance militaire créée par et pour la diplomatie américaine), et fait de cette dernière le « fondement de la défense collective » des États européens qui en sont membres.

Toute politique européenne contraire aux intérêts des États-Unis est donc rendue impossible par cette clause de compatibilité avec l'OTAN. Et je souligne ici à quel point il est impensable que cette organisation soit même citée dans une Constitution européenne ! Celle-ci devrait avoir pour vocation d'affirmer les politiques de l'Europe, non de leur lier les mains par avance au profit d'une alliance militaire extra-européenne !

Tant pis pour « l'affirmation de l'Europe face aux États-Unis ».

## 11. L'impuissance européenne

Cette logique de l'impuissance généralisée est déjà à l'œuvre depuis longtemps dans le domaine économique. Le TECE ne fait que pousser ici à son degré extrême la logique des traités précédents qui privent l'Europe de moyens d'agir sur l'économie.

L'Europe est à ma connaissance le seul ensemble géopolitique et la seule puissance mondiale qui décide de se priver méthodiquement de tous les instruments lui permettant de mener une politique économique. C'est incroyable, mais vrai.

En effet, l'Europe du TECE, dans la droite ligne des textes existants, est constitutionnellement privée :

- de politique industrielle
- de politique monétaire
- de politique budgétaire
- de politique fiscale
- de politique douanière

Elle ne dispose donc d'AUCUN instrument lui permettant d'influer sur l'économie mondiale. Personnellement, je trouve cela dommage, d'autant que j'aimerais bien échapper à un sort de sous-traitant d'une entreprise textile chinoise (dont je peux observer

depuis mes fenêtres du XI<sup>e</sup> arrondissement les méthodes de management, après avoir connues celles des États-Unis comme employé chez Haagen-Dazs).

Reprenons et détaillons :

D'abord, le TECE fige le budget européen au niveau plancher de 1,27% du PIB des États membres (voir plus haut, §6) et ne permet donc de financer sérieusement aucune politique industrielle, de recherche, ni d'absorber les chocs conjoncturels pour défendre l'emploi.

Ensuite, toute politique monétaire est impossible puisque la Banque centrale est absolument indépendante (art. 188) et a pour but premier la stabilité des prix (art. 177 et 185). Pendant ce temps, la Fed, aux États-Unis, consulte et agit dans l'intérêt de l'économie américaine, alors que la BCE laisse s'apprécier l'Euro par rapport au dollar, pénalisant l'économie européenne.

Les politiques budgétaires sont elles aussi impossibles : les articles 177 et 184 fixent le dogme absolu de l'équilibre budgétaire (interdiction des déficits), comme si Keynes n'avait jamais vécu ! On prévoit même des sanctions pour les pays récalcitrants, et on spécifie que l'UE n'a pas le droit d'émettre d'emprunts (art. 54 : l'UE fonctionne uniquement sur « ressources propres ») !!!

Les politiques fiscales sont, elles, rendues impossibles de fait par la règle de l'unanimité qui prévaut pour toute harmonisation entre pays membres (art. 171 et 210).

Enfin, sur le plan des échanges, le TECE impose le refus de toute restriction aux mouvements de capitaux (art. 156, cité plus haut). Il va plus loin dans l'art. 314 qui spécifie que

« Par l'établissement d'une union douanière conformément à l'article III-151, l'Union contribue, dans l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs, ainsi qu'à la réduction des barrières douanières et autres. »

La réduction des barrières douanières *et autres* est significative : normes sociales, sanitaires (celles qui interdisent pour l'instant en Europe les viandes aux hormones) ou écologiques ne doivent pas freiner la libre circulation des biens. Il est vrai que l'art. 151 prévoit un tarif extérieur commun, mais fixé sur proposition de la Commission, afin notamment « d'accroître la compétitivité des entreprises ». La notion essentielle de protection du marché intérieur face à la concurrence déloyale est tout simplement absente : d'où l'embarras face au déferlement du textile chinois, par exemple.

Le bilan de cette quintuple impuissance, industrielle, monétaire, budgétaire, fiscale, et douanière est consternant. En réalité, le résultat est simple : avec ce texte, l'Europe se prive elle-même des instruments de la puissance. Elle se tire une balle dans le pied. Et en 2005 comme en 14-18, la mutilation volontaire n'est pas la meilleure façon de se tirer d'affaire.

On peut se demander pourquoi on a écrit un texte qui condamne l'Europe à une telle débilité. Je n'ai pas vraiment de réponse. La thèse du complot libéral ne me séduit qu'à moitié. Il est clair que des groupes de pression libéraux ont piloté la rédaction du texte, qui porte leur empreinte. Mais à côté de cela, je crois qu'il existe en Europe une forme

particulière d'incompétence des élites. Ce n'est pas une incompétence technique : j'ai été le témoin direct du savoir-faire redoutable de mes ex-condisciples de l'IUE. C'est plutôt une inconséquence, au sens de ne pas voir les conséquences de ses actes par éloignement de la réalité. Il me semble clair que les élites européennes, souvent de bonne foi, vivent détachées du monde concret dans lequel travaillent et souffrent leurs concitoyens. Justement, faisons retour au réel.

## 12. La guerre économique et ses victimes

Ce retour au réel, je l'ai fait il y a deux ans en mettant un terme à mon séjour ensoleillé et privilégié à l'IUE de Florence, en quittant même en partie mon confort parisien, pour enseigner dans une banlieue « ZEP ». J'y ai mesuré la décomposition sociale entraînée par les politiques libérales que l'Europe suit depuis quinze ans. J'en connais les victimes. J'y vois quotidiennement parmi mes collègues, mes élèves et leurs parents, la précarité, le chômage, l'aliénation, l'inéluctable échec scolaire, les difficultés à vivre, à trouver un emploi digne, et les manques criants des services publics face à ces souffrances.

Par exemple, un de mes élèves, en butte à des problèmes de violence en famille, s'est confié à moi. J'ai voulu l'orienter vers une structure d'accueil gratuite : débordés, ils m'ont répondu qu'elle ne pouvait pas le prendre en charge, son cas n'étant pas assez grave. Et chaque jour à la sortie du lycée, je vois les dealers et les voyous promener leur morgue et faire régner leur loi. Je ne sais pas ce qu'ils pensent du TECE et de « l'économie sociale de marché hautement compétitive » qu'il promet, je n'ose pas leur demander, mais je crois qu'ils connaissent bien le principe de concurrence qui y est martelé. Au fond, c'est le leur : la loi du plus fort.

Et il m'attriste de constater que les élites européennes, protégées, elles, de la guerre économique, n'ont rien d'autre à nous proposer que ce principe inlassablement répété, fixé pour la première fois parmi les objectifs de l'Union : « un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée » (art. 3).

En effet, cette concurrence ne peut que devenir une guerre économique sans merci, dès lors que l'écart salarial entre les 25 pays de l'UE peut aller de 1 à 6. Elle ne peut que déboucher sur des pressions de plus en plus fortes sur l'emploi et les salaires, pour permettre aux entreprises de rester compétitives, quand RIEN, ni aides permettant un rattrapage des pays à bas salaires, ni limites aux échanges, ni compensations aux pays subissant des délocalisations, ne peut s'opposer à la concurrence et la rendre vivable (art. 162 à 167).

Rien ne peut s'y opposer, et surtout pas une harmonisation des politiques sociales et fiscale. Celle-ci est tout simplement INTERDITE (art. 210 : « à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires » des États membres dans ces domaines). De plus, l'action de l'Union en matière sociale « ne s'applique pas aux rémunérations » : en clair cela signifie qu'un salaire minimum européen est impossible.

Enfin, rien ne doit s'opposer à la concurrence, et surtout pas les services publics, en voie de privatisation (eau, énergie, téléphone, rail, poste) avec les effets qu'on connaît et dont

les 31 morts de la catastrophe ferroviaire du 5 octobre 1999 en Angleterre ne sont plus là pour parler<sup>22</sup>. En effet, le terme « services publics » n'apparaît pas dans le TECE. On y trouve « service d'intérêt économique général » qui n'en est pas le synonyme, et ces services doivent être, comme tous les autres, soumis à la concurrence et donc libéralisés (art 162 et 166<sup>23</sup>). On ne trouve pas une ligne qui mentionne des domaines devant être soustraits à la concurrence, comme l'éducation ou la santé .

Voilà bien un élément qui disqualifie le TECE : tout, absolument tout, peut et doit y devenir une marchandise.

Je ne reviens pas sur ce qu'il y a d'inacceptable à ce que soit défini à l'avance, dans une Constitution, des politiques ultralibérales. Je mets simplement en garde les promoteurs de la guerre économique contre la colère des victimes. Et je rappelle les vertus de l'État pour fournir des règles et empêcher le règne de la loi du plus fort qu'instaure irrémédiablement la « concurrence libre et non faussée » :

« Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit »                      Henri Lacordaire (1802-1861)

### 13. La dernière chance

Si aucun des arguments exposés plus haut n'avait convaincu, il me resterait une dernière carte. Elle correspond aux articles 443 à 446 du TECE, qui fixent ses modalités de révision. Leur lecture est instructive : le TECE a une durée illimitée (art. 446), et ne pourra être révisé, après accord d'une Convention préalable, qu'à la double unanimité des Chefs d'État et de Gouvernement, puis des pays membres de l'UE.

Double unanimité.

Cela signifie qu'à chaque étape, tout pays, aussi petit soit-il, un Paradis fiscal comme Chypre, un Grand-Duché confortable comme Luxembourg, pourra s'opposer à la révision. Les procédures « simplifiées » des articles 444 et 445 portant sur la partie III et les règles de majorité ne diminuent pas ce biais, puisque là encore l'unanimité est requise.

Concrètement, cela signifie que si dans deux ans 458.750.000 Européens souhaitent une révision du TECE et que le gouvernement de Malte (398.000 hab.) s'y oppose, la révision est impossible.

C'est donc un texte non révisable. Ceux qui disent qu'on fera demain un autre traité, meilleur, nous trompent ou se trompent, puisqu'il suffira à n'importe quel État qui trouve son intérêt au texte actuel, ou veut s'opposer pour une raison ou une autre, de refuser.

C'est du jamais vu dans l'histoire constitutionnelle mondiale : en France, il faut un vote des 3/5 des parlementaires réunis en Congrès pour modifier la Constitution, ou encore un

---

<sup>22</sup> Catastrophe due à la gestion désastreuse et aux rythmes de travail excessifs imposés par les sociétés privées en charge du rail britannique : <http://news.bbc.co.uk/1/hi/uk/853558.stm>

<sup>23</sup> Pour approfondir cette analyse et se convaincre de sa véracité on peut se reporter à un article d'Emanuel Haumant : <http://www.cuverville.org/Cuverville-sans-frontiere/Constitution-europeenne-services-publics-a43163.html>

vote simple ratifié par référendum (art. 89, Constitution de 1958). Aux Etats-Unis, il faut un vote des 2/3 du Congrès avec de plus les ¾ des États. En Suisse, il faut une majorité des cantons ; en Allemagne (autre État fédéral), c'est un vote des 2/3 de chacune des Chambres. Ce n'est donc pas un procédé facile, heureusement, car les textes constitutionnels doivent être protégés, mais comme chacun sait ce n'est pas impossible.

On est donc face à un déni des règles les plus élémentaires du droit et de la démocratie que même la Constitution de l'URSS n'avait pas osé afficher<sup>24</sup>!

L'argument qui consiste à dire « C'est normal, c'est un traité, comme tous les traités il faut l'unanimité » est d'abord faux (le traité de l'Atlantique Nord est modifiable à la majorité par exemple<sup>25</sup>) et surtout malhonnête puisque c'est un traité établissant une Constitution (même si on a vu par ailleurs la fausseté de cette dénomination). Quel que soit le nom qu'on lui donne, Traité ou Constitution, il est toujours aussi inacceptable que la loi fondamentale de 460 millions d'européens pour une durée illimitée ne soit pas modifiable.

Ainsi, même si ce texte était parfait, je refuserais tout de même de le voter. Il ne s'agit pas d'un argument partisan : quelles que soient les convictions de chacun et la nature de son engagement, droite, gauche, centre, social ou libéral, on ne peut pas, en conscience, voter un texte qui engage notre avenir et qu'un ne pourra pas modifier.

C'est pourquoi voter « Non » aujourd'hui représente d'une certaine manière notre dernière chance de sauver l'Europe. Et l'Europe est peut-être notre dernière chance de sauver le monde.

#### **14. Vertu de la crise politique**

Très bien, me direz-vous, et si le « Non » l'emporte ? Il est sûr que rien ne sera gagné, car les politiques libérales et antidémocratiques actuelles continueront de s'appliquer. Simplement, elles ne seront pas aggravées, ni rendues intangibles, et les citoyens garderont leur dignité. Grâce à eux, les règles élémentaires de la démocratie n'auront pas été bafouées. C'est déjà beaucoup.

La France ne sera en rien abaissée ni isolée. Isolée, elle l'était en 2003 devant l'Irak en flammes – et cela lui a valu l'estime du monde. Abaissées sont les nations qui cèdent et qui abandonnent leurs valeurs, non celles qui résistent à l'arbitraire.

Ensuite, par la vertu du vote, de la souveraineté du peuple, une crise politique sera ouverte en Europe. On ne doit pas la craindre. C'est une bonne chose. On peut même regretter qu'elle vienne aussi tard, et que les promesses non tenues de Maastricht (« le traité d'union européenne se traduira en France par plus de croissance, plus d'emploi, plus de solidarité » ; « avec Maastricht, on rira beaucoup plus »<sup>26</sup>) ne l'aient pas déclenchée

---

<sup>24</sup> L'art. 146 de la Constitution soviétique de 1936, repris dans l'art. 174 de celle de 1977, prévoit la révision par les 2/3 des membres du Soviet Suprême (évidemment, ceux-ci ne sont pas élus démocratiquement...). Bel hommage du vice à la vertu démocrate, ou simple bon sens ! Voir les textes : <http://www.departments.bucknell.edu/russian/const/1977toc.html>

<sup>25</sup> Voir l'article 12 du TAN, qui prévoit que les membres se « consultent » : <http://www.nato.int/docu/fonda/traite.htm>

<sup>26</sup> La première citation est de Michel Sapin, *Le Figaro*, 20 août 1992, la seconde de Bernard Kouchner, le 8 septembre 1992 à Tours. Voir *Le Bétisier de Maastricht*, Arléa, 1997.

avant et dans ces termes. Car, que l'Europe soit en crise, gangrenée par le chômage, la précarité et l'extrémisme, nul ne peut le nier, sauf peut-être ceux qui ne sortent jamais des cénacles bruxellois ou des jardins toscans.

Mais notre chance historique est de mettre cette crise sur la place publique : d'en faire une crise politique. C'est la beauté de la démocratie que de mettre en scène les conflits, de créer un espace pour l'expression des désaccords, et tenter ensuite de les résoudre par des décisions prises au grand jour. Cela permet de placer enfin la crise accablante et multiforme de nos sociétés sur le terrain du politique, c'est-à-dire de la définition en commun, par les citoyens, du sens de la vie en commun. On sort de la fatalité économique comme de l'impuissance individuelle.

Si on ne le fait pas, les conflits, les désaccords et les crises ne cessent pas par miracle d'exister. Mais ils trouvent d'autres moyens d'expression. J'ai vu le potentiel de violence des manifestations lycéennes de mars-avril, précisément parce qu'aucun espace politique n'était ouvert au désaccord. J'ai intercepté moi-même un élève qui courait dans les couloirs de mon lycée, projetant sur les autres en hurlant le gaz carbonique d'un extincteur qu'il avait décroché du mur. Alors, je crains pour l'avenir des conflits sociaux d'une violence insoutenable, si on ne tente pas de résoudre par la politique les ravages de la guerre économique.

En ce sens le Non de la France est un préalable et une première étape dans la création d'une situation politique nouvelle, qui permette enfin aux citoyens européens de créer une union qui respecte leurs droits, préserve leur avenir et leur donne la justice. Lorsque ce TECE antidémocratique et dangereux sera torpillé, on pourra enfin poser, dans l'ordre, les vraies questions, comme le fait Etienne Chouard sur son site :

« Ne faut-il pas commencer par le commencement : demander aux 25 peuples s'ils veulent s'unir pour créer une République européenne ? Puis engager, seulement avec les pays qui le veulent, un vrai processus constituant, organisé par les pouvoirs en place mais indépendant d'eux ? On peut y réfléchir, non ? »

## **15. Les yeux ouverts**

Cette campagne référendaire m'a changé. Je me suis engagé politiquement, autrement que par mon vote, pour la première fois. Je suis allé de surprise en surprise, les yeux ouverts.

J'y ai entendu avec tristesse un ami m'expliquer que le manque de démocratie du TECE n'était pas grave car « on ne va pas demander aux concierges leur avis sur les questions européennes ». Par contre, j'ai été agréablement surpris quand un élève habituellement taciturne m'a abordé, texte en main, pour me dire « quand j'ai lu l'article 41, M'sieur, franchement j'ai halluciné. J'suis pas d'accord ».

J'ai appris qu'il y avait de bons côtés insoupçonnés à internet, et qu'en plus de s'envoyer des photos de vacances et des articles scientifiques, on pouvait y mener et y suivre des discussions étonnantes, riches et argumentées.

Partout j'ai rencontré une curiosité insatiable – comme dans le train de banlieue, où une dame m'a timidement demandé si elle pouvait emprunter mon exemplaire du TECE – en même temps qu'une mauvaise foi officielle incroyable, allant jusqu'à la censure et au mensonge éhonté – que penser du Président de la République expliquant l'absence du terme « services publics » par une mauvaise traduction ?

J'ai oscillé entre doute accablant et confiance excessive. J'ai goûté l'amer plaisir des causes perdues et l'ivresse incertaine des espoirs de victoire. J'ai éprouvé la force des combats collectifs, et la dignité qu'il y a à se battre, comme les personnages de Gérard Mordillat, dans son roman *Les vivants et les morts*.

Je suis surtout heureux de la vitalité démocratique que je vois partout fourmiller, malgré la chape de plomb du mépris « ouïste » et ses innombrables relais. Enfin, je médite ces quelques mots adressés par Jacques Généreux à une de ses lectrices sur son site :

« Peut-être que nous ne gagnerons pas cette fois. Mais quand on ne peut changer le sens de l'histoire, on ne doit pas se priver de changer le sens de sa vie en posant des actes conformes à ce que commande notre conscience. »

Je voterai « Non », en conscience, et les yeux ouverts.